



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2025

La Municipalité décide :

- De valider les communications municipales de la séance du Conseil communal du 2 avril 2025.
- De valider la communication sur les décisions municipales de février 2025.
- De féliciter M. Lorick Buclin pour son titre de sportif de l'année dans le cadre des Mérites sportifs régionaux 2025.
- De la délégation interne pour l'organisation des évènements liés aux nonagénaires de la Commune.
- De valider un certificat de travail.
- De valider une offre d'emploi pour la recherche d'un-e adjoint-e administratif-ve.
- D'analyser la demande de soutien au programme d'investissement de Télé-Dôle.
- De ne pas octroyer une dérogation à la distance aux limites pour un projet relatif à la police des constructions.
- De ne pas octroyer une dérogation concernant les façades pour un projet relatif à la police des constructions.
- De valider le remplacement du collecteur EU au chemin de la Trappe plutôt que son chemisage, ce qui engendrera une économie et un collecteur neuf.
- De valider le devis concernant la réfection des panneaux 30km/heure.
- De valider un Pocama pour une épreuve sportive passant sur le territoire communal.
- De valider un Pocama pour des manifestations organisées sur le territoire communal.
- De valider le devis pour le remplacement des chaises de la cantine.

- D'externaliser le MSST -appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail-, de dénoncer le contrat de droit administratif liant la Commune et d'informer les quatre autres communes de ce choix.
- De valider le courrier à l'attention du Canton concernant les SRGZA - stratégies régionales de gestion des zones d'activités-.
- De valider deux conventions concernant des formations article 32 de deux collaboratrices.
- D'offrir vingt entrées individuelles à la piscine de Bassins en soutien à la journée sportive du Gymnase de Nyon.
- De répondre au sondage du Parc Jura Vaudois au sujet de la communication.
- De bénéficier de l'offre du Canton pour un diagnostic amiante du jardin d'enfants.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De ne pas entrer en matière sur la création d'un potager communal.
- De valider le matériau des canalisations EC-EU à poser au Chemin de la Trappe, en PP à la place de PVC, ce qui engendre une réduction des frais.
- De solliciter un avis de droit concernant le maintien du transport scolaire communal.
- De statuer prochainement sur l'entreprise qui établira le plan de réfection et d'entretien des routes et des chemins communaux.
- D'envoyer au Canton le règlement du cimetière accepté par le Conseil communal ainsi que sa directive.
- L'engagement de Mme Carole Morina en qualité de préposée à la police des constructions.
- D'autoriser les travaux à l'administration communale selon l'art. 68a RLATC.
- De valider un devis concernant un contrôle et rapport amiante à l'administration communale.
- De placer le radar pédagogique à la ruelle de Coudray.
- De valider le tout-ménage d'avis de travaux à l'attention des riverains du Chemin de la Trappe.
- De valider un devis pour l'achat de trois drapeaux (Confédération, Suisse et Bassins) ainsi que 6 oriflammes.
- De valider une offre pour les toilettes mobiles du 1^{er} août 2025.
- De valider la convention concernant les « Rencontres créatives des aînés ».

- De valider la convention concernant la liaison projetée entre les réseaux d'eau d'Arzier – Le Muids et de Bassins.
- De soutenir la candidature de Mme Régula Zellweger en tant que représentante des communes ferroviaires à la suite de la fusion de NStCM-TPN.
- De valider sa réponse à l'avant-projet de la loi sur les communes et de soutenir la position de l'UCV.
- De prendre les frais d'avocat à charge de la Commune à la suite d'une plainte pénale déposée à l'encontre de certains municipaux.
- De valider un devis concernant le coaching d'une collaboratrice.
- De déplacer le moment de repos des enfants accueillis à l'UAPE à la salle verte.
- De la fermeture de l'UAPE le mercredi dès la rentrée d'août 2025.
- De valider la communication sur les décisions municipales de mars 2025.
- De valider l'engagement de Mme Fanny Huguenin en qualité de remplaçante assistante-socio-éducative.
- De valider l'engagement de Mme Alicia Ramel en qualité d'autre personnel encadrant sur appel.
- De valider une offre pour le remplacement de la ventilation de la cuisine de l'auberge communale.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Denis Currat



Le Secrétaire municipal

Sacha Vuadens

